



APPEL D'OFFRES

CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE 2027 - 2030

***CONCESSION DE LA MISSION DE
COORDINATION ET DE PROMOTION DU
CHAMPIONNAT***



Publié le 24/07/2026

OBJET

Appel d'offres de la Fédération Française de Motocyclisme (FFM) pour la concession de la mission de coordination et de promotion du Championnat de France Superbike pour les saisons 2027 à 2030.

PRÉAMBULE

Madame, Monsieur,

La FFM, Fédération délégataire du Ministère des Sports, a en charge l'organisation et le développement de la pratique moto en France (sport et loisir). En application de l'article L.131-14 et suivants du code du sport, la FFM a reçu délégation, notamment, pour délivrer les titres de Champion de France.

Pour la vitesse, la FFM organise le cycle d'épreuves dénommé « Championnat de France Superbike » qui a, au cours des dernières saisons, connu une progression significative de sa visibilité et de son attractivité. La saison 2026 a marqué une étape structurante avec le déploiement d'un dispositif de production audiovisuelle permettant la retransmission en direct de l'ensemble des courses. Cette évolution ouvre de nouvelles perspectives de développement sportif, médiatique et commercial que la FFM entend pleinement amplifier.

Cette nouvelle étape de développement nécessite une coordination renforcée, capable de fédérer l'ensemble des acteurs du Championnat, d'accompagner les Moto-Clubs organisateurs et de poursuivre la croissance de sa visibilité, de son attractivité et de ses ressources commerciales. A ce titre, elle lance un appel d'offres visant à sélectionner un prestataire unique chargé d'assurer la coordination logistique, promotionnelle et commerciale du championnat.

La mission sera confiée pour une durée initiale de deux saisons sportives, couvrant 2027 et 2028. Elle pourra être reconduite à deux reprises pour une saison supplémentaire, soit pour les saisons 2029 puis 2030, selon les conditions préalablement définies entre la FFM et le candidat retenu.

Le Coordinateur aura pour mission de mettre en œuvre les actions nécessaires à l'organisation des épreuves, notamment sur les plans technique, logistique, promotionnel et commercial. À cette fin, il sera notamment chargé de prospecter, développer et animer les partenariats institutionnels et commerciaux contribuant au financement du Championnat, conformément au modèle économique présenté dans sa candidature et retenu par la FFM. Ce modèle économique assurera à la fois le financement de la rémunération du Coordinateur et celui des actions qu'il proposera de mettre en œuvre.

Il aura également pour responsabilité d'accompagner et d'assister les Moto-Clubs organisateurs de l'ensemble des épreuves, afin de garantir le plus haut niveau d'organisation et de valorisation de la discipline sur l'ensemble du territoire.

CONDITIONS PRÉALABLES

Il convient de noter que la concession de cette mission repose sur 9 conditions préalables :

- **Support technique et logistique aux Moto-Clubs organisateurs** : le Coordinateur apportera son concours aux Moto-Clubs organisateurs. À cette fin, il rédigera un guide d'organisation



détaillant les apports respectifs de la FFM, du Coordinateur et des Moto-Clubs organisateurs. Ce document précisera les obligations et moyens mis en œuvre afin de garantir une homogénéité nationale du cycle d'épreuves, une valorisation optimale des partenaires et une qualité d'organisation conforme aux standards des Championnats de France de la FFM. Ces supports porteront notamment sur l'organisation du paddock, l'accueil des concurrents et des teams et le déploiement de la signalétique, dont le Coordinateur assurera le stockage et le transport. Il organisera des visites de sites en amont des épreuves et sera présent sur chacune d'elles avant le début de la manifestation.

- **Promotion / Communication** : Le Coordinateur devra proposer un cahier des charges promotionnel aux Moto-Clubs organisateurs. Il y développera un plan de communication détaillé. Sans que cette liste ne soit exhaustive, pourront y être détaillées les actions suivantes :
 - création des visuels et supports promotionnels officiels des épreuves ;
 - animation des canaux digitaux dédiés au Championnat (site internet, réseaux sociaux, application) ;
 - rédaction et diffusion de contenus éditoriaux (communiqués de presse, actualités, galeries photos, interviews) ;
 - production de contenus audiovisuels destinés à la promotion des épreuves ;
 - accompagnement des Moto-Clubs organisateurs dans leurs relations avec les médias locaux et la réalisation des programmes spectateurs ;
 - mise en œuvre des dispositifs de visibilité des partenaires officiels du Championnat ;
 - fourniture et gestion des supports d'habillage communs du Championnat (arches, podium, signalétique et autres éléments promotionnels) ;
 - coordination des cérémonies protocolaires et opérations de valorisation des partenaires.
- **Prospection de partenaires** : le Coordinateur effectuera le démarchage de partenaires qui en contrepartie d'un apport financier et/ou matériel pourront être présents sur le cycle d'épreuves selon des modalités définies entre les partenaires, la FFM et le Coordinateur. Le Coordinateur s'engage à échanger régulièrement avec la FFM sur les prospects potentiels ainsi que sur les conditions contractuelles ; les contrats de partenariats étant conclus entre les partenaires et la FFM directement.
- **Relations pilotes/teams** : le Coordinateur assurera une communication régulière et fluide, notamment pour transmettre les informations importantes et les mises à jour. Il devra agir avec impartialité, équité et professionnalisme en toutes circonstances.
- **Élaboration du calendrier** : le Coordinateur, fort de ses échanges réguliers avec les Moto-Clubs organisateurs et de sa vision stratégique du développement de la discipline, élaborera des projets de calendrier qu'il soumettra à la Commission Nationale de Vitesse. Après examen, celle-ci validera le calendrier définitif, en tenant compte des contraintes liées aux différents cycles d'épreuves de vitesse, nationaux et internationaux.
- **Respect du pouvoir sportif** : le Coordinateur s'engage à respecter l'autorité de la FFM en tant qu'organisme bénéficiant du pouvoir sportif exclusif sur ces championnats, pouvoir représenté par la Commission Nationale de Vitesse et par les officiels présents sur les épreuves. A ce titre, le Coordinateur s'engage à n'interférer en aucune manière dans la gestion sportive des épreuves et à se conformer en toutes circonstances aux règles applicables et notamment son code sportif,



son code de discipline et d'arbitrage, ainsi que les règles générales relatives aux épreuves de Vitesse et le règlement du championnat, édictées par la FFM.

- **Conflit d'intérêts** : afin de garantir la bonne exécution de la mission, le Coordinateur ne devra entretenir aucun lien direct ou indirect susceptible de porter atteinte à son indépendance et à son impartialité, notamment avec des teams, des pilotes ou toute autre partie prenante du championnat. Il s'interdit également de développer, pour son compte ou celui d'un tiers, toute activité ou initiative s'appuyant sur les droits, ressources, partenaires, données ou opportunités générés dans le cadre de la présente mission, sauf accord écrit préalable de la FFM.
- **Modèle économique** : pour réaliser sa candidature, le soumissionnaire présentera un budget prévisionnel détaillant l'ensemble des produits et des charges nécessaires à l'exécution de sa mission. Ce budget devra intégrer, d'une part, la rémunération qu'il sollicite au titre de sa prestation de coordination, et, d'autre part, le coût de l'ensemble des actions logistiques, promotionnelles et de développement qu'il envisage de mettre en oeuvre dans le cadre du Championnat.

Il détaillera les hypothèses retenues pour l'élaboration de ce budget ainsi que les principales sources de financement envisagées. Celles-ci pourront notamment provenir, sans que cette liste ne soit exhaustive :

- d'une participation fédérale ;
- des partenariats ;
- des offres VIP ;
- des droits médias ;
- de la commercialisation de produits dérivés ;
- ou de toute autre initiative destinée à générer des revenus complémentaires.

Le candidat exposera les principes généraux de son modèle économique ainsi que les moyens qu'il entend mettre en oeuvre pour en assurer l'équilibre financier et la pérennité.

- **Contenu des prestations** : les différentes prestations que le Coordinateur s'engage à réaliser doivent être précisément détaillées dans un cahier des charges, ainsi que la tarification afférente à chacune d'entre-elles. Il est possible de proposer un package de base et des prestations complémentaires optionnelles. Le cas échéant, celles-ci devront être clairement identifiées, tarifées et intégrées au modèle économique proposé.

ATTENTES DE LA FFM

Au-delà de ces conditions préalables, la FFM examinera les dossiers de candidature sur la base des critères d'évaluation suivants :

- Expérience événementielle dans l'univers motocycliste et plus spécifiquement de la vitesse ;
- Capacité à mobiliser un réseau de partenaires ;
- Qualité du plan de communication ;
- Pertinence et qualité des moyens humains, matériels et organisationnels proposés pour l'accompagnement des Moto-Clubs organisateurs ;
- Vision stratégique visant à développer la discipline sur le territoire, en assurer la stabilité

- économique et la médiatisation ;
- Cohérence économique et pertinence du modèle proposé.

PROCÉDURE

Les répondants devront **remettre leur proposition au plus tard le lundi 21 septembre 2026 à 12h00** par courriel à l'attention de M. Adrien LEROUSSÉAU, à l'adresse suivante : alerousseau@ffmoto.com.

La proposition doit être adressée avec accusé de réception et confirmation de lecture.
Toute offre reçue après cette échéance sera déclarée irrecevable.

Phase 1 - Analyse des candidatures

À l'issue de la date limite de remise des offres, la FFM procédera à une première analyse des candidatures reçues.

En cas de pluralité d'offres, la FFM retiendra les propositions qu'elle estimera les plus pertinentes au regard des critères d'évaluation définis dans la présente consultation. Les candidats présélectionnés seront conviés à une soutenance au siège de la FFM, devant se tenir au plus tard le jeudi 15 octobre 2026.

L'ensemble des répondants sera informé de l'issue de cette première phase au plus tard le jeudi 22 octobre 2026.

Phase 2 - Ajustement des propositions

À l'issue des soutenances, la FFM pourra engager une phase complémentaire avec les candidats retenus afin de leur permettre d'ajuster leurs propositions au regard des observations formulées par la FFM.

Il convient de noter que la FFM se réserve le droit :

- De retenir un candidat dès la première phase de sélection, sans engager de phase supplémentaire ;
- De déclarer infructueuse la consultation si elle n'a obtenu aucune candidature ou uniquement des candidatures irrecevables ou inappropriées dont il est considéré qu'elles ne présentent pas des garanties suffisantes pour satisfaire le besoin exprimé ;
- Ou de ne pas donner suite à la consultation.

La FFM notifiera sa décision définitive à l'ensemble des soumissionnaires au plus tard le vendredi 13 novembre 2026.

CONTACT

M. Adrien LEROUSSÉAU - Responsable Marketing & Partenariats
01.49.23.77.04 - alerousseau@ffmoto.com
Fédération Française de Motocyclisme
74 Avenue Parmentier, 75011, Paris, France